



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24097147

20 JUIN 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0456 194 958**

Nom

(en entier) : **FILPAP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Nomination d'un Administrateur**
Démission d'Administrateurs
Renouvellement du mandat des Administrateurs
Renouvellement du mandat du Commissaire-Réviseur

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2023:

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur pour leurs mandats exercés pendant l'exercice social couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'assemblée a accepté la nomination de M. Herman Bongaerts en tant qu'administrateur suite au décès de Monsieur Marc Dockx. Son mandat a débuté rétroactivement le 21 septembre 2022 pour se terminer le 03 mai 2023.

L'assemblée accepte la démission de Mme Lieve Vanlierde en tant qu'administrateur.

L'assemblée nomme et reconduit les administrateurs ci-dessous pour un mandat de trois ans:

Marc Bailli
Herman Bongaerts
John de Somer
Johan Scholiers
Katrijn Van Riet
Willem Van Veen

Nomination Commissaire Réviseur 2023-2026

L'assemblée a constaté que le mandat du Commissaire prend fin immédiatement après l'assemblée générale de 2023 portant sur l'exercice 2022.

L'assemblée a ensuite décidé à l'unanimité de nommer Mazars Réviseurs d'Entreprises - Mazars Bedrijfsrevisoren SRL, ayant son siège social à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode, Avenue du Boulevard 218, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles section néerlandophone sous le numéro 0428.837.889, représentée par Monsieur Thomas Verhamme, réviseur d'entreprise, comme Commissaire aux comptes pour une période de 3 ans, couvrant les exercices financiers se terminant le 31.12.2023, le 31.12.2024 et le 31.12.2025.

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes est fixé à 2.492 Euros (hors TVA, cotisations CTR et frais) par an, sous réserve d'une indexation annuelle.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



L'AGO confirme le mandat donné par l'organe d'administration à IFID Fiduciaire Digitale SRL, dont le siège social est établi Boulevard du Souverain, 68 à 1170 Watermael-Boitsfort, représentée par Monsieur Benoit Meurmans et Nicolas Widar, avec faculté de subdéléguer, afin de compléter, de signer et de déposer la déclaration fiscale de la société, nous représenter devant toutes instances administratives et prendre toutes initiatives généralement quelconques se rapportant à l'objet de sa mission sur quoi nous promettons ratification s'il échet.

Le secrétaire

Le scrutateur

Le Président

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).